

DEMANDE DE DISPENSE DE PILOTAGE OBLIGATOIRE

RENSEIGNEMENTS SUR LE NAVIRE			
Nom du navire et type de navire			
Port d'immatriculation		Propriétaire	
Mandataire local		Tirant d'eau	Longueur
Jauge brute du navire		Jauge combinée (remorquage)	
Indicatif radio		Numéro d'enregistrement du navire	
Systèmes en service	Navigation	Communication	Installations mécaniques
Les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent-elles les « Aides radio à la navigation maritime » de la Garde côtière canadienne?			Oui Non
Les personnes qui assurent la conduite du navire connaissent-elles les modifications canadiennes apportées aux règles internationales de la circulation navale , surtout la règle 9(k)?			Oui Non
Avez-vous à bord tous les documents à jour requis :		Cartes	Oui Non Publications

ITINÉRAIRE DÉTAILLÉ DU NAVIRE		
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour
Plan de déplacement	Date du déplacement	Distances et durées des déplacements par jour

OFFICIERS RESPONSABLES DU QUART À LA PASSERELLE			
Nom :	N° de certificat : Type de certificat : Pays de délivrance :	Date d'expiration :	Parle couramment anglais : Oui Non
Décrire son expérience dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique :			
Trajets effectués :			
Nom :	N° de certificat : Type de certificat : Pays de délivrance :	Date d'expiration :	Parle couramment anglais : Oui Non
Décrire son expérience dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique :			
Trajets effectués :			

Veillez prendre note des exigences importantes suivantes :

1. Vous devez fournir à l'Administration de pilotage du Pacifique :
 - a. Une confirmation écrite que le navire a une assurance pour la coque et une assurance protection et indemnisation.
 - b. Une lettre des assureurs maritimes du navire qui précise que le navire est autorisé à naviguer dans la région sans un pilote et qui mentionne expressément que, si l'Administration de pilotage du Pacifique accorde une dispense de pilotage obligatoire pour le navire assuré, l'assureur maritime accepte de renoncer à son droit de subrogation à l'endroit de l'Administration de pilotage du Pacifique, de ses administrateurs, de ses agents et de ses employés.
 - c. Une lettre de garantie adressée par le propriétaire du navire à l'Administration de pilotage du Pacifique et à ses administrateurs et à ses agents, tel qu'indiqué dans le document "Lignes directrices sur la façon de remplir la demande de dispense".
2. Il faut signaler à l'avance toute modification à l'itinéraire du navire susmentionné à l'Administration de pilotage du Pacifique qui devra l'approuver.
3. En cas d'accident maritime pendant la navigation du navire dans les eaux assujetties au pilotage obligatoire il faudra produire un compte rendu écrit à l'intention de l'Administration de pilotage du Pacifique. Si vous ne respectez pas cet engagement, vous vous exposez au paiement d'une amende maximale de 5 000 dollars en vertu de l'article 48 de la Loi sur le pilotage et de l'article 29 du Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique.

Le soussigné, propriétaire ou capitaine (au nom du propriétaire) atteste par la présente que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts et complets.

SIGNATURE (PROPRIÉTAIRE/CAPITAINE): _____

DATE : _____

Attestation d'expérience

En signant ci-dessus, vous atteste également que les officiers de quart à la passerelle susmentionnés possèdent l'expérience requise dans les eaux de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe 10(3) du *Règlement sur le pilotage dans la région du Pacifique*.